



Sion, le 1^e février 2024

Embargo : vendredi 2 février 2024, 11 heures

COMMUNIQUÉ AUX MÉDIAS

Politique / Valais / Mobilité

L'initiative vélo a atteint son but.

Le 24 novembre 2022, l'Initiative cantonale vélo a été déposée auprès de la Chancellerie cantonale avec près de 5'000 signatures valables. Ce sont autant de Valaisannes et de Valaisans qui soutiennent le développement d'une mobilité cyclable permettant de se déplacer quotidiennement en deux-roues en toute sécurité.

Le 1^{er} janvier 2023, la nouvelle Loi sur les transports publics et la mobilité douce quotidienne (LTPMDQuot) est entrée en vigueur, avec six articles spécifiques à la mobilité douce. Cette loi constitue un premier pas en faveur des modes de transport dits doux, piéton et cycliste. Elle exige la mise en place d'un réseau de voies cyclables cantonales (art. 23), propose des subventions à l'intention des communes (art. 24) et permet de mener des actions de promotion de la mobilité douce quotidienne (art. 25), en collaboration avec les associations cyclistes.

Pour compléter cette nouvelle base légale, le Conseil d'État valaisan a validé le 31 janvier 2024 sa **Stratégie cantonale mobilité douce 2040**, conformément à la Loi fédérale sur les voies cyclables. L'analyse de la situation actuelle démontre que le Valais est en queue de peloton des cantons suisses en matière de distance parcourue à vélo et que ses infrastructures sont quasi inexistantes. A partir de là, le Conseil d'État développe une stratégie ambitieuse et cohérente, qui vise les six objectifs suivants :

1. Augmenter la part modale de la mobilité douce de 5% à 15% en termes de distances parcourues chaque jour, conformément au cadre fixé par le plan climat ;
2. Replacer la mobilité douce au centre des pratiques de mobilité quotidienne ;
3. Développer le « réflexe mobilité douce » pour tout déplacement de moins de 5 kilomètres ;
4. Accompagner la mise en place d'un système complet favorable à la mobilité douce ;
5. Viser en priorité les jeunes, les pendulaires et les personnes vulnérables (débutants, enfants, personnes âgées ou à mobilité réduite) ;
6. Consolider la position touristique de la mobilité douce comme loisirs et garantir l'attractivité territoriale pour ces pratiques.

La Stratégie MD 2040 s'articule autour de trois piliers :

- **Un réseau d'itinéraires sûrs**, continus et attractifs sur tout le territoire cantonal ;
- **Des infrastructures de qualité**, aussi bien en localité qu'en dehors ;
- **Des actions de sensibilisation et de promotion**, afin d'encourager les changements d'habitudes (utilisateurs, planificateurs, autorités).

Le comité d'initiative salue la qualité du travail effectué par le Service de la Mobilité et l'engagement du Conseil d'État en faveur de la mobilité douce. La plupart des revendications émises dans le cadre de l'initiative cantonale vélo ont en effet été intégrées à la Stratégie MD 2040. Celle-ci énonce des objectifs chiffrés en matière de part modale (15%), de planification du réseau (2027) et de réalisation des infrastructures (2042). Elle mentionne également les besoins financiers (200-250 millions sur une période de 20 ans) et humains (3 planificateurs, 9 cantonniers) nécessaires à sa mise en œuvre.

Ce résultat réjouissant a été rendu possible grâce à la nouvelle Loi fédérale sur les voies cyclables, qui fixe des exigences pour les cantons, mais également grâce à l'initiative cantonale vélo, qui a rendu visible les attentes d'une partie de la population valaisanne. L'initiative a ainsi contribué à augmenter les exigences de la loi, ainsi qu'à accélérer l'élaboration de la stratégie. Le comité d'initiative se félicite de ce succès et remercie les nombreux bénévoles qui ont contribué à la récolte des signatures.

Le comité d'initiative estime que celle-ci est désormais caduque, puisque ses objectifs sont intégralement repris par la LTPMD et la Stratégie MD 2040. **Réunis en séance le 29 janvier 2024, les membres du comité ont donc décidé à l'unanimité de retirer l'initiative.**

Toutefois, ils formulent les recommandations suivantes à l'intention des autorités cantonales, pour assurer la bonne mise en œuvre des infrastructures à l'intention des cyclistes.

- Affiner la résolution du réseau cyclable cantonal, qui présente des lacunes dans le Chablais (p.ex. Hôpital Riviera Chablais), dans le Haut-Valais (p.ex. Vallée de Conches) et vers certaines destinations touristiques ;
- Définir des indicateurs permettant de contrôler l'avancement des plans sectoriels de mobilité douce intercommunaux ;
- Développer la complémentarité entre MD et TP, notamment pour s'affranchir de la pente ;
- Intégrer des aménagements « bike friendly » dans toutes les planifications, constructions et rénovations d'infrastructures ;
- Garantir le financement régulier des réalisations de mobilité douce en site propre, malgré la période d'austérité budgétaire qui s'annonce ;
- Étendre les actions de promotion aux communes valaisannes.

Le comité d'initiative, et particulièrement les quatre associations cyclistes valaisannes porteuses du projet, resteront attentifs aux actions du Canton en faveur de la mobilité douce quotidienne et ne manqueront pas de rappeler au Conseil d'État les engagements qu'il a pris à travers la Stratégie MD 2040.

Infos et contacts

Lucien Barras, coordinateur Initiative vélo Valais, 078 714 71 22, lucien@barras.ch

Philippe Jansen, secrétaire PRO VELO Valais/Wallis, 079 952 02 19, info@pro-velovalais.ch